

Question 11-3/2: Etude des techniques et des systèmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, de l'interopérabilité des systèmes numériques de Terre avec les réseaux analogiques existants et des stratégies et méthodes de transition des techniques analogiques de Terre aux techniques numériques

1 Exposé du problème

1.1 Il apparaît que les technologies de radiodiffusion sonore et télévisuelle vont passer inexorablement et dans le monde entier de l'analogique au numérique, à un rythme différent selon les pays et les régions. Alors que des services de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique par satellite fonctionnent déjà dans le monde entier, la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et la radiodiffusion sonore numérique deviennent actuellement une priorité pour chaque pays des Régions de l'UIT.

1.2 La Conférence régionale des radiocommunications 2006 de l'UIT (GE06) a adopté un accord et un Plan associé pour la radiodiffusion numérique de Terre (Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz).

1.3 Certains pays dans d'autres régions du monde peuvent être parties à d'autres accords multilatéraux de radiodiffusion numérique de Terre.

1.4 L'UIT-D peut continuer à aider les Etats Membres à évaluer les incidences techniques et économiques du passage de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique, en ce qui concerne par exemple l'introduction de technologies numériques dans la production de programmes, ainsi que dans les réseaux de contribution et de distribution et les terminaux de réception. L'UIT-D collabore étroitement avec l'UIT-R et l'UIT-T concernant les questions de radiodiffusion, ce qui évite la répétition des mêmes activités.

2 Question à étudier

Les études entreprises dans le cadre de cette Question seront centrées sur les thèmes suivants:

2.1 Choix de normes appropriées et mise en oeuvre de la technologie numérique pertinente pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle de Terre dans les pays en développement, y compris des moyens de desservir les zones rurales ou peu peuplées (se reporter aux § 1.2 et 1.3 ci-dessus).

2.2 Incidence de la convergence des services de radiodiffusion sonore et télévisuelle de Terre et d'autres services de télécommunication de Terre sur les pays en développement, compte tenu des activités pertinentes menées à bien dans les deux autres Secteurs de l'UIT.

2.3 Analyse du passage progressif à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, y compris les éléments suivants:

- a) analyse de l'expérience acquise par les pays et des stratégies du secteur public pour financer le déploiement de la radiodiffusion numérique;
- b) analyse des progrès réalisés du parc des terminaux de réception utilisateurs des programmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre;
- c) analyse de plusieurs stratégies d'abandon de l'analogique, y compris sous l'angle des avantages économiques/financiers offerts aux personnes à faible revenu pour l'acquisition des moyens nécessaires à la réception des signaux de radiodiffusion numérique de Terre;

d) analyse de stratégies marketing efficaces propres à accélérer le processus de sensibilisation du public à la radiodiffusion numérique;

2.4 Identification des étapes à prendre en compte dans des rapports ou documents de l'UIT-D pour la prochaine période d'études, par exemple:

- a) choix d'une norme et déploiement progressif et ordonné de la radiodiffusion numérique (se reporter aux § 1.2 et 1.3 ci-dessus);
- b) planification et mise en oeuvre de l'arrêt de l'analogique;
- c) détermination des étapes essentielles, qui serviront de lignes directrices pour que le passage de l'analogique au numérique soit un succès, complétées par des mesures de suivi appropriées. Ces lignes directrices pourraient être utiles pour l'élaboration, par les gouvernements nationaux, de stratégies nationales publiques relatives au passage au numérique.

2.5 Conséquences, pour les pays en développement, des applications multimédias interactives rendues possibles par la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, y compris leurs effets sur la fracture numérique et sur l'inclusion sociale au moyen de l'administration publique en ligne.

2.6 Planification des bandes de fréquences attribuées aux services de radiodiffusion en vue de l'arrêt de l'analogique, et notamment l'utilisation des zones blanches, le dividende du numérique, les plans de fréquences et plans d'allotissement éventuels ainsi que les bandes spécifiques à attribuer aux radiodiffuseurs après l'abandon de l'analogique, dans le cadre du mandat du Secteur des radiocommunications.

3 Résultats attendus

- a) Rapport tenant compte des études définies aux points 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6 ci-dessus;
- b) Collecte et diffusion à intervalles réguliers de données pertinentes provenant des organisations et des groupes mentionnés plus loin, au § 8. Mises à jour périodiques des études effectuées dans les autres Secteurs de l'UIT;
- c) Lignes directrices détaillées sur le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, y compris sur le financement du déploiement et les stratégies propres à accélérer la transition;
- d) Bonnes pratiques visant à sensibiliser davantage le public concernant le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique;
- e) Etude exhaustive sur les accords spéciaux concernant la fabrication ou la fourniture locale d'équipements pour permettre le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, par exemple la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, etc.;
- f) Recueil des politiques publiques sur le passage à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, faisant la synthèse de l'expérience acquise en matière de réglementation par les pays qui envisagent d'adopter, évaluent et mettent en oeuvre des techniques de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre.

4 Echéance

Un rapport d'avancement annuel sera remis à chaque réunion des commissions d'études.

5 Auteurs de la proposition

A l'origine, cette Question a été adoptée par la CMDT-02, puis elle a été révisée par la CMDT-06, et par la [CMDT-10].

6 Origine des contributions

- 1) Collecte de contributions et de données connexes auprès des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D ainsi qu'auprès des organisations et des groupes énumérés dans la Partie 9 du présent document.
- 2) Mises à jour des Questions, des Recommandations et Rapports pertinents des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T et résultats obtenus dans ce contexte en ce qui concerne la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre au-dessous de 1 GHz.
- 3) Examen de l'incidence du passage à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique, de la replanification, de la convergence et de l'interactivité sur les pays en développement.

7 Destinataires de l'étude

Destinataires de l'étude*	Pays développés ¹	Pays en développement ²
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui
Régulateurs de la radiodiffusion	Oui	Oui
Opérateurs de radiodiffusion	Oui	Oui
Constructeurs		
Fournisseurs de services		

a) Destinataires de l'étude

Les utilisateurs des résultats de cette étude devraient être des cadres moyens ou supérieurs d'opérateurs et de régulateurs du monde entier.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Activités à l'intention des destinataires au cours du passage progressif à la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question

Dans le cadre de la Commission d'études 2.

¹ En règle générale, les résultats sont destinés aux radiodiffuseurs, aux décideurs et aux régulateurs du monde entier, mais plus spécialement à ceux des pays en développement.

² Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays dont l'économie est en transition.

9 Coordination

La commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devrait coordonner ses activités avec celles:

- d'autres commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui traitent de thèmes similaires, en particulier d'autres groupes compétents de l'UIT-D, par exemple le Groupe de travail de l'UIT-D sur les questions de genre;
- du Comité technique de l'Union de radiodiffusion interrégionale;
- de l'UNESCO et des organismes internationaux ou régionaux de radiodiffusion concernés, s'il y a lieu.

10 Autres informations utiles

En fonction des besoins qui apparaîtront au cours de l'étude de la Question.
